

Royaume du Maroc



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

- Habitat et Politique de la Ville -

Secrétariat Général



TERMES DE REFERENCES :

Animation de sessions de formation en matière d'intégration du genre dans le Secteur de l'Habitat et de la Politique de la Ville au profit des Points Focaux Genre du Département de l'Habitat et de la Politique de la Ville



Contexte

Le Royaume du Maroc adhère à plusieurs conventions universelles des droits humains et conventions internationales œuvrant pour l'élimination de toutes les formes de discrimination.

En outre, bien que le droit au logement est reconnu par le droit international comme droit universel, plusieurs inégalités ressortent dans le secteur de l'habitat, et la question du genre en fait indéniablement partie. En effet, l'incapacité à mettre pleinement en œuvre les directives internationales concernant l'égalité de genre dans le droit foncier et immobilier entrave la pleine intégration des femmes et des filles dans les sphères politiques, économiques, sociales et culturelles.

Par ailleurs, considéré comme le cœur de l'espace privé, le logement et l'habitat constituent le lieu où s'inscrivent les relations de pouvoir entre les sexes et contribuent à les reproduire. De nombreuses pratiques qui se déroulent à la fois dans le logement et autour de celui-ci reposent sur les rôles et les stéréotypes basés sur le genre et tendent à reproduire les inégalités et les discriminations entre les femmes, les filles, les hommes et les garçons. Par exemple, le choix du logement, son aménagement, son financement, son entretien, et les bénéfices qui découlent de cet investissement sur le plan financier et symbolique sont d'autant de questions qui ne peuvent être "aveugles au genre" parce qu'elles conditionnent la condition des femmes et des hommes, leurs droits et leurs opportunités dans la société. Le logement peut également être un espace de travail et un lieu de production qui n'échappe pas non plus aux relations inégales entre les femmes et les hommes.

La tendance actuelle à l'urbanisation comporte plusieurs risques liés à l'égalité du genre et au développement durable. Elle représente un défi de taille pour les autorités nationales comme pour les collectivités locales afin qu'elles prennent les mesures nécessaires pour une approche holistique, inclusive et durable de l'habitat et du droit au logement. Et ceci ne peut être possible qu'à travers des politiques qui intègrent une perspective durable et de genre dans le secteur de l'habitat sous tous ses aspects.

C'est dans un souci de remédier à ces difficultés que le Département de l'Habitat et de la Politique de la Ville a conclu une entente de collaboration avec le Forum des Fédérations (FOF) pour bénéficier des formations et de renforcement de capacités au profit ses cadres, et ce dans le cadre de l'exécution du Projet « Autonomisation des femmes pour les rôles de leadership dans la région MENA : Jordanie, Maroc et Tunisie » financé par le gouvernement Canadien.



Les objectifs de la mission

- L'accroissement de la participation des femmes dans les structures de pouvoirs sociales, culturelles et politiques et aux processus décisionnels ;
- Le renforcement des capacités des femmes et des hommes pour façonner positivement les politiques, programmes et actions qui affectent l'inclusion des femmes dans les sphères sociales, culturelles et politiques.

C'est dans ce cadre que le Département de l'Habitat et de la Politique de la ville lance en coordination avec le Forum des Fédérations cette consultation ayant pour objet l'animation de sessions de formation en matière d'Intégration du genre dans les politiques de l'Habitat au profit de ses Points Focaux Genre aux différentes échelles, centrale, régionale provinciale et préfectorale.

1. Objectifs de la formation

L'objectif global de ces sessions de formation est le renforcement des capacités des **Points Focaux Genre du Département de l'Habitat et de la Politique de la Ville** en matière **d'intégration du genre dans les politiques de l'Habitat**.

Les objectifs pédagogiques de ces sessions de formation sont présentés ci-après :

- Maîtriser les concepts de base relatifs au genre et à l'égalité de genre ;
- Qualifier les Points Focaux Genre en matière d'aspects réglementaires et conventionnel de l'égalité de genre à échelle nationale et internationale ;
- Initier les points focaux genre aux enjeux intersectoriels de l'égalité de genre dans le secteur de l'habitat ;
- Conscientiser et sensibiliser les Points Focaux Genre aux formes de discrimination existantes et pratiquées dans le mode de gestion actuel des projets d'habitat ;
- Outiller les Points Focaux Genre à l'aspect genre et les métiers du secteur pour une politique publique sans discrimination ;
- Disposer d'outils méthodologiques et pratiques visant l'intégration du genre dans les politiques de l'habitat et la politique de la ville de manière cohérente, systématique et efficace.

2. Consistance de la mission

Ces sessions de formation, prévues en mode présentiel, sont destinées à 60 points focaux genre du Département de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Le contenu pédagogique de ces formations devrait être conçu sur la base des bonnes



pratiques existantes, et des besoins spécifiques au regard des réalités rencontrées par ces femmes dans l'accomplissement de leurs missions.

Les modalités d'apprentissage de cette formation devront être conçues selon le modèle de formation-action et suivre les techniques d'apprentissage pour adultes, basé sur la contextualisation, la mise en application et la duplication des connaissances acquises.

L'approche andragogique devait être dynamique, participative et interactive favorisant l'implication et l'échange entre les participant.e.s, les formateur-rices et les personnes ressources.

La démarche pédagogique privilégiera l'autonomisation et le développement des capacités des participantes à poser des actions concrètes pour contribuer à la promotion d'une société basée sur la reconnaissance, la protection et la jouissance effective des droits et des opportunités des femmes.

Le dispositif pédagogique conçu dans le cadre de cette formation devrait servir à la fois de référence pour les participantes et également pour d'autres personnes/acteurs impliqués et intéressés par la thématique.

Il convient de préciser qu'une considération particulière à l'intégration de l'approche genre dans l'habitat devra être intégrée dans le dispositif pédagogique de cette formation.

À l'issue de la formation, une évaluation des acquis des participant.e.s (évaluation à chaud) selon les standards du forum devrait être réalisée et sera suivie après une durée déterminée par une évaluation de mise en pratique des connaissances acquises.

3. Durée de la formation :

Les sessions de formation s'étaleront sur trois jours par groupe de 30 bénéficiaires.

4. Lieu de la formation :

Les sessions de formation auront lieu respectivement du 1^{er} au 3 Février et du 1^{er} au 3 Mars 2022 à Rabat.

5. Livrables :

Les livrables prévus dans le cadre de la conduite de cette mission sont comme suit :

- **Livrable 1** : Note méthodologique.
- **Livrable 2** : Note synthétique présentant les prérequis et les besoins spécifiques.



- **Livrable 3** : Dispositif et outils pédagogiques de la formation.
- **Livrable 4** : Formulaires d'évaluation (pré et post)
- **Livrable 5** : Rapport d'évaluation de la formation.
- **Livrable 6** : Support de formation pour les participants

L'ensemble des livrables doivent être remis en langue française en deux exemplaires.

6. Profils des formateurs.rices :

Les formateur.rice doivent avoir les qualifications suivantes :

- Un diplôme supérieur (minimum Master ou équivalent) dans l'un des domaines suivants : urbanisme, sociologie, droit, genre et autre discipline jugée pertinente pour cette formation ;
- Expérience confirmée de 7 ans minimum dans les domaines de l'approche genre, des droits humains et de l'intégration du genre dans les politiques de l'Habitat ;
- Une expérience confirmée de 7 ans minimum dans l'animation d'ateliers de formation dans le domaine de la promotion des droits de la femme, de la parité et de l'égalité ;
- Une maîtrise de la langue française et de la langue arabe ;
- Une maîtrise des méthodes pédagogiques.

7. Soumission des offres :

Les formateurs.rices intéressés.es sont invités.es à fournir une offre technique et financière relatives à cette prestation.

L'offre technique doit comprendre les éléments suivants :

- Une note méthodologique présentant la compréhension et l'interprétation des termes de référence et la justification des choix méthodologiques et pédagogiques;
- Les CV des formateurs.rices indiquant les diplômes et les expériences et précisant toute référence pertinente à des prestations similaires menées en lien avec la thématique de cette formation ;
- Un planning de réalisation détaillé reprenant l'ensemble des étapes de déroulement de la mission.

L'offre financière devrait comprendre le nombre de jour estimé et le taux journalier incluant l'ensemble des frais et charges liés à la réalisation de cette mission (honoraires, frais de déplacement, per-diems, etc...).



L'offre financière doit être indiquée en TTC en dirham marocain (MAD).

Les soumissions doivent être envoyées par voie électronique aux adresses électroniques : lahbaili@forumfed.org et aicha.khrouz@gmail.com et ce avant le **18 Janvier 2023**.

En précisant dans l'objet du mail la mention suivante : «Animation de sessions de formation Genre et Habitat ».

Tout dossier incomplet ou reçu postérieurement à la date fixée sera considéré comme irrecevable.

8. Grille d'évaluation des offres :

1. Analyse et grille de sélection de l'offre :

Le comité de sélection prendra en compte les propositions techniques et financières selon le tableau suivant :

CRITERES DE SELECTION		Note Max.
		1000
Section 1	Expertise du candidat	400
1.1	Réputation et références	100
1.2	Expérience et expertise des intervenant-e-s : qualification, expérience, références dans le domaine	200
1.3	Expérience professionnelle avec les institutions nationales	100
Section 2	Approche méthodologique	600
2.1	Pertinence de la proposition	200
2.2	Clarté de la présentation Logique et réalisme du programme	200
2.3	Pertinence pédagogique : des outils, de la méthodologie, du programme proposé et des techniques d'animation utilisées.	200

Note importante : Le contrat sera attribué à l'offre financière la moins-disante ayant atteint un score minimum de 700 points.

2. Conditions pour les dépenses associées :

Les dépenses d'hébergement et restauration sur le lieu de la formation pendant toute la durée de la formation seront pris en charge par le Forum des Fédérations.



Toutes dépenses supplémentaires (frais de transport, etc.) devront être indiquées et précisées autant que possible dans la proposition financière.

3. Pilotage de la mission :

Un comité de suivi constitué de représentant-e-s du Département susmentionné et du Forum des Fédérations assurera le suivi de la mission. Il aura pour mandat :

- D'évaluer les offres techniques et financières ;
- De valider le cahier de mission ;
- De valider le rapport final découlant de la prestation.